



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY

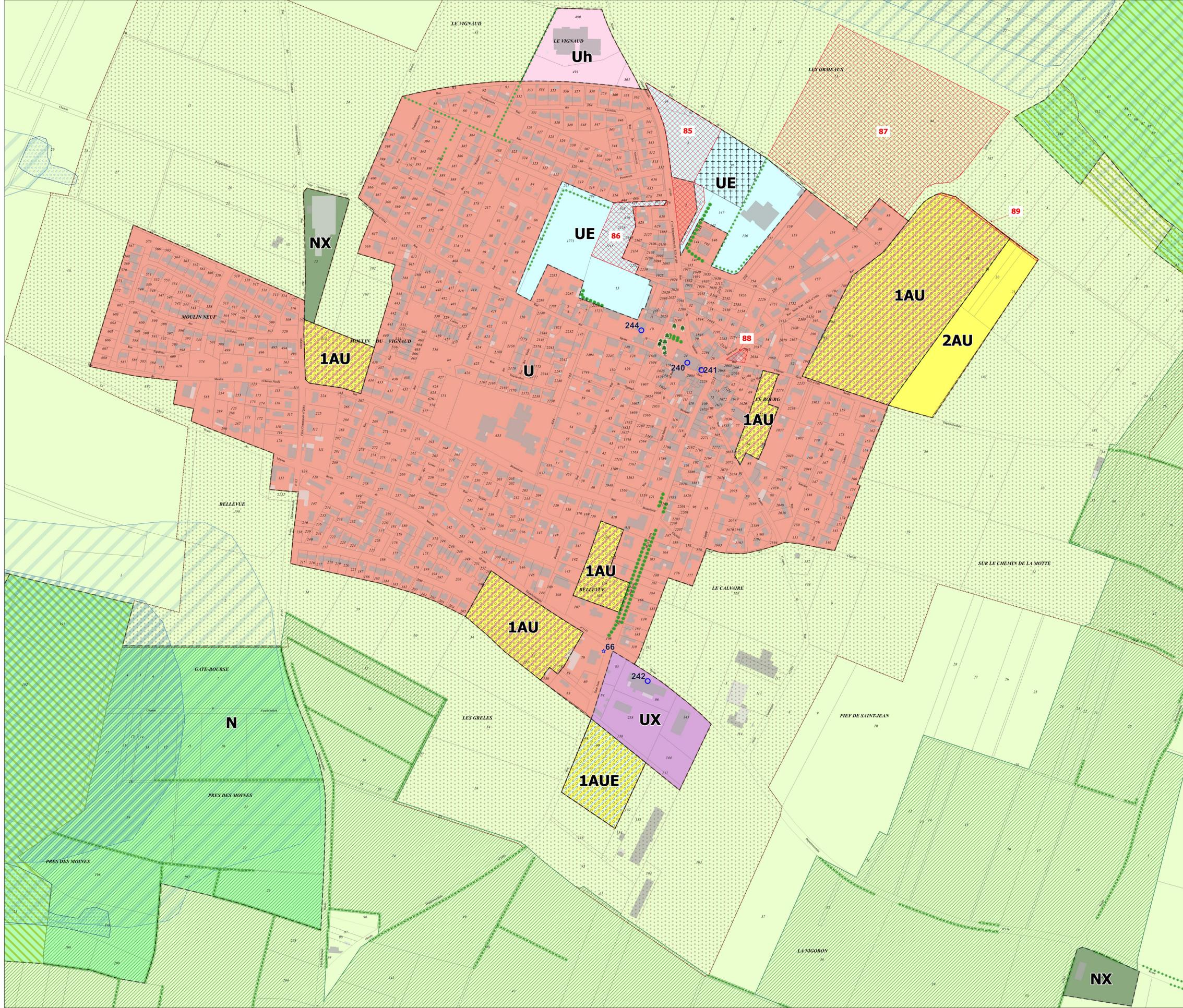


RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

| PLAN N° STJ1 | ELABORATION | MODIFICATIONS | REVISIONS |
|---|--|---------------|-----------|
| ECHELLE 1/2000 | Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021 | | |
| <p>CONCEPTION : Urbanisme et architecture - Empreinte Urbaine - TERRA-URBIS</p> <p>DESSIN : 10100 Cartographie - 14000 ANCIEN - 10100 T&A Révisé - 10100 www.cadastre.gouv.fr - 14000 Urbanisme</p> <p>FOND CADASTRAL : Cadastre E2020 - Avril 2019</p> <p>EDITION : 07/05/2021</p> | | | |

- Légende**
- ZONES URBAINES**
- U : Zone urbaine
 - Uh : Zone urbaine à vocation d'hébergement
 - UE : Zone urbaine à vocation d'équipement
 - UX : Zone urbaine à vocation économique (généraliste)
- ZONES A URBANISER**
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
 - 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipement
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation résidentielle
- ZONES AGRICOLES**
- A : Zone agricole
 - Ap : Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES**
- N : Zone naturelle
 - NX : Zone naturelle portant un projet spécifique
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - OAP sectorielle simple
 - Orientation d'aménagement et de programmation liées aux lisières urbaines à protéger
 - Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Zone fréquemment inondée
 - Zone exceptionnellement inondée
 - Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- HABILLAGES DU PLAN**
- Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)



| Emplacements réservés | | | |
|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| N° | Désignation | Bénéficiaire | Emprise / Commune |
| 85 | Extension cimetière parking | Commune de SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY | 12820 m² / SAINT-JEAN DE LIVERSAY |
| 86 | Équipements sportifs | Commune de SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY | 5799 m² / SAINT-JEAN DE LIVERSAY |
| 87 | création équipement sportif | Commune de SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY | 73336 m² / SAINT-JEAN DE LIVERSAY |
| 88 | Projet d'équipement public | Commune de SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY | 465 m² / SAINT-JEAN DE LIVERSAY |
| 89 | Elargissement de voie | Commune de SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY | 712 m² / SAINT-JEAN DE LIVERSAY |

Changement de destination autorisé

Patrimoine

| N° | Libellé | Type / Objet | Commune |
|-----|---|--------------|-------------------------|
| 66 | Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme | Catèbre | SAINTE JEAN DE LIVERSAY |
| 240 | Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme | église | SAINTE JEAN DE LIVERSAY |
| 241 | Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme | Halle | SAINTE JEAN DE LIVERSAY |
| 242 | Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme | Laiterie | SAINTE JEAN DE LIVERSAY |
| 244 | Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme | Mairie | SAINTE JEAN DE LIVERSAY |